



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

Decisione

12 SEP. 1984

1445

Rallonge de frs. 5 millions à la deuxième aide
 à la balance des paiements à Madagascar

Vu la proposition du DFEP **-4 SEP. 1984**

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é :

- Une rallonge de 5 millions de francs à la deuxième aide à la balance des paiements de 10 millions de francs en faveur de Madagascar est octroyée.
- L'OFAEE est autorisé à signer un échange de lettres qui amendera l'accord existant pour tenir compte de cette rallonge et de son utilisation proposée.

Pour extrait conforme

Le secrétaire

Protokollauszug an:

ohne / mit Beilage

z. V.	z. K.	Dep.	Anz.	Akten
	X	EDA	6	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	7	-
X		EVD	5	-
		EVED		
		BK		
	X	EFK	2	-
	X	Fin Del.	2	-





EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

2310.1

Berne, le 4 septembre 1984

Distribué

Pas pour la presse

Au Conseil fédéral

Rallonge de frs. 5 millions
 à la deuxième aide à la balance
 des paiements à Madagascar

1. Introduction

Par la présente proposition nous soumettons à votre approbation une rallonge de frs. 5 mio à la deuxième aide à la balance des paiements à Madagascar, que le Conseil fédéral a approuvé le 11 janvier 1984. Cette action relève de notre politique d'aide à la balance des paiements et sera à la charge du crédit de programme concernant la continuation du financement des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération internationale au développement du 14 décembre 1981 (FF 1982 I 717). Elle sera utilisée pour l'importation de facteurs de production industrielle et agricole (matières premières, pièces de rechange, colorants, vaccins, etc.).

2. La situation économique de Madagascar

La situation économique de Madagascar a été décrite, en détail, dans notre proposition au Conseil fédéral du 22 décembre 1983 concernant une deuxième aide à la balance des paiements (frs. 10 mio). Depuis lors l'évolution suivante a caractérisé l'économie malgache:

- les cyclones qui ont frappé Madagascar et notamment le dernier à mi-avril 1984 ont causé des dégâts considérables; les pertes de production (production alimentaire et pêche) et les importations pour la reconstruction pèsent lourdement sur la balance des paiements qui aurait sans cela pleinement profité de la reprise de la production agricole;

- 2 -

- la réunion organisée début avril 1984 par le FMI entre Madagascar et un certain nombre de pays donateurs n'a pas atteint l'objectif d'une aide à la balance des paiements de US\$ 55 mio. Tout en soutenant le programme d'ajustements et en reconnaissant l'effort entrepris par Madagascar, les pays représentés n'ont pu répondre, dans le court terme, aux besoins de financement de la manière espérée. Ceci est dû à des raisons administratives et au fait que Madagascar ne bénéficie pas de relations privilégiées avec des donateurs importants, à l'exception de la France;
- les mesures d'ajustements structurels et l'aide à la balance des paiements commencent à porter leurs fruits: la production agricole a augmenté, le déséquilibre budgétaire s'est fortement réduit, le taux d'inflation continue à diminuer et l'approvisionnement du marché local s'est sensiblement amélioré. La production industrielle reste très basse étant donné la diminution importante de la demande interne (déflation de l'économie). La dévaluation récente de la monnaie locale est supposée stimuler la production industrielle exportatrice et par là provoquer une reprise de la production industrielle en 1984 et surtout en 1985;
- l'assainissement financier est en bonne voie. Il s'agit maintenant de mettre l'accent sur la relance économique sans perdre les avantages d'une situation financière plus saine.

Si la plupart des mesures pour inciter les agriculteurs à augmenter leur production ont été prises et commencent à porter des fruits, d'importantes mesures seront encore prises pour assurer la relance économique et en particulier une amélioration des méthodes de gestion, une remise en état du réseau routier et la stimulation de l'initiative privée. L'économie malgache a donc entamé un processus sérieux de reconvalescence et, si la politique actuelle est poursuivie avec fermeté, des espoirs sérieux existent pour une reprise de l'économie.

3 Les expériences faites avec nos aides à la balance des paiements

Les expériences faites avec la première aide à la balance des paiements sont décrites dans la proposition au Conseil fédéral du 22 décembre 1983 sur la 2e aide à la balance des paiements. Elles étaient, en général, bonnes. L'utilisation de la deuxième aide est en bonne voie et l'ensemble des crédits devrait être engagé dès l'automne 1984.

Conformément à l'accord, cette aide aura permis de soutenir l'activité économique dans les secteurs textile et agriculture, ainsi que dans le domaine de la transformation des ressources locales. L'exécution de l'aide est étroitement surveillée par le coordinateur de l'aide suisse à Madagascar. Cette représentation sur place et la coordination de notre aide avec le programme bilatéral de la DDA nous ont permis d'établir la justification de cette 2e action, de déterminer le besoin urgent d'une rallonge et d'identifier les secteurs prioritaires.

4. Justification de la rallonge proposée

Les raisons de rallonger notre aide à la balance sont les suivantes: (i) la justification principale de cette rallonge réside dans les arguments donnés pour nos deux premières actions, à savoir le programme d'ajustements structurels sévère que Madagascar applique et dont les effets restrictifs sur la demande interne peuvent être atténués grâce à une aide à la balance des paiements; (ii) les besoins de financements extérieurs pour 1984 sont plus importants qu'initialement prévus à cause des cyclones qui ont frappé Madagascar et parce que l'aide effectivement reçue est restée en deçà de ce qui a été attendu; (iii) les résultats encourageants de nos deux premières actions et (iv) notre possibilité d'exécuter une aide à la balance des paiements en étroite coordination avec le programme bilatéral de la DDA et, par ce moyen, d'augmenter l'efficacité et l'efficience de notre programme d'ensemble dans ce pays.

Vu notre engagement sous forme d'aide à la balance des paiements à Madagascar et la nouveauté de cette forme d'aide, nous avons décidé d'évaluer ces deux actions par une équipe indépendante. Le rapport est attendu pour la fin de l'année. Il serait, en principe, judicieux d'attendre les résultats de cette évaluation avant de se prononcer sur la rallonge. Cependant, les deux raisons suivantes justifient, à notre avis, une action immédiate: (i) la nécessité de poursuivre, sans interruption, les livraisons des facteurs de production qui ont permis aux entreprises concernées de maintenir un niveau d'activités raisonnable. Une interruption risquerait de compromettre l'acquis; (ii) l'évaluation en cours, qui inclut également d'autres pays, a pour but l'analyse de notre instrument d'aide à la balance

des paiements et concernera moins les détails d'une action spécifique, dont les effets ne pourront être évalués que plus tard.

5. Utilisation de l'aide

Dans des discussions avec les autorités malgaches, des propositions de répartition des fonds ont été établies en tenant compte des expériences faites, des effets probables de développement et de l'origine des importations. L'utilisation proposée du crédit est décrite à l'annexe 1. Comme pour les actions précédentes, nous estimons que la plus grande partie (environ 2/3) des livraisons proviendra de la Suisse:

6. Procédures et financement

Par un échange de lettres entre l'OFAEE et les autorités malgaches, l'accord existant concernant la 2e aide à la balance des paiements sera amendé pour tenir compte de la rallonge de frs. 5 mio et de son utilisation proposée. Les engagements constitués par cette rallonge seront à la charge du crédit de programme concernant la continuation de mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération internationale au développement, du 14 décembre 1981 (FF 1982 I 717).

Les déboursements seront effectués durant l'année courante. Les fonds nécessaires sont prévus dans le budget 1984 sous la rubrique 703.493.90/8 "aide financière, dons".

7. Consultations

Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA) du DFAE: d'accord;

Administration fédérale des finances, DFF: d'accord.

8. Base juridique

Conformément aux articles 15 et 17 de l'arrêté du 12 décembre 1977 concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire, la décision sur cette rallonge appartient au Conseil fédéral.

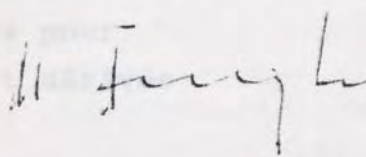
9. Proposition

Vu ce qui précède, nous vous

proposons

- d'octroyer une rallonge de 5 millions de francs à la deuxième aide à la balance des paiements de 10 millions de francs en faveur de Madagascar
- d'autoriser l'OFAEE à signer un échange de lettres qui amendera l'accord existant pour tenir compte de cette rallonge et de son utilisation proposée.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE



Utilisation proposée de la rallonge

<u>Destinataires</u>	<u>Catégorie de biens</u>	<u>Montants esti- matifs en frs.S.</u>
Industrie textile (SOTENA, COTONA, SOMACOU, SUMATEX, FANDROSOANA, TISMA, SATI)	Pièces de rechange, colorants et autres produits chimiques d'origine suisse	2'700'000
ANJARA	Pièces de rechange	300'000
	total	3'000'000
Mpaef, Pharmacie vétérinaire	Fasiolicide et autres produits pharmaceutiques	750'000
Fimapila-Darrioux	Pièces de rechange et consommables pour secteur bois et dérivés	500'000
SAIP	Matières premières et pièces de rechange pour stylos et crayons	150'000
Entreprises à déterminer	Matières premières pour tôles et pointes	600'000
	total	2'000'000
	Total général	5'000'000